



Réunion du Bureau du S.D.E. du 12 avril 2018

Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix huit, le Bureau s'est réuni le jeudi 12 avril, à 17 h 00, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Énergie, sous la présidence de M. Daniel Frossard, Président.

Etaient présents :

Pour le Bureau : M. Frossard (Président) ;
Mmes Boirie, Carrère, Curbet, Pourteau et Vergez ;
MM. Armary, Barral, Cazabat, Dutour, Fourcade, Laffaille, Laffont, Lussan et Pelieu.

Excusés : Mmes Bourdeu, Durrieu, Mendès et Solles ;
MM. Boubee, Dabezies, Guilhas, Mur et Piron.

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Florence Armary, Dominique Alexandre, Simon Alleman, Jean Chanéac, Serge Cieutat, Hervé Couget, Marie-Noëlle Mainguy et Denis Maumus.

Ordre du jour

- *Conclusions de la Commission « Transition Énergétique » du 11 avril :*
 - *Avancement des projets ENR.*
 - *Stratégie Départementale de Développement des ENR.*
- *Marchés publics : lancement de nouvelles consultations (maintenance éclairage public, géo-référencement des réseaux, toitures photovoltaïques) et attribution d'un marché subséquent pour la réalisation de diagnostics énergétiques.*
- *Prêt bancaire pour l'accompagnement des projets ENR.*
- *Présentation du rallye véhicules électriques du 28 avril (Energie Tour 65).*
- *Questions diverses.*

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Frossard, Président, fait un point sur la situation de Madame Boirie, 2^{ème} Vice-Présidente du SDE et déléguée de la commune de Gerde, suite au changement de municipalité.

Le Président laisse ensuite la parole au directeur qui présente **les conclusions de la Commission « Transition Énergétique » qui s'est réunie la veille.**

Un point a été fait sur les réseaux de chaleur.

14 dossiers sont suivis par le Syndicat. Le réseau de chaleur de Castelnau-Magnoac est en service, 4 projets sont en phase de réalisation, 6 autres en phase de faisabilité, 1 en phase d'avant-projet sommaire, les 2 derniers en phase d'opportunité. Le Syndicat propose d'aller vers une gestion globale de ces affaires et il est donc nécessaire d'avoir une assistance à maîtrise d'ouvrage pour lancer le marché de sourcing ainsi que le groupement de commandes.

Le Président demande l'accord aux membres du Bureau qui s'y déclarent favorables. *Une délibération sera prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 56-04-2018	<p style="text-align: center;">Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre de 3 réseaux de chaleur Bois Energie</p> <p>Monsieur Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau que le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées s'est engagé dans la création de trois réseaux de chaleur avec chaufferies biomasse et a signé trois marchés de maîtrise d'œuvre sur les communes de Luz-Saint-Sauveur, Saint-Lary-Soulan et Séméac.</p>

	<p>Avant la rédaction des marchés de travaux ou de fournitures, il s'avère nécessaire de consulter divers fabricants de matériel pour choisir les matériels techniques qui pourraient figurer dans les appels d'offres (type de chaudière, sous-station, système de télé-relève...). Cela est rendu possible avec un marché de « sourcing ».</p> <p>S'agissant de prestations complexes, le SDE65 souhaite être accompagné par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre des trois réseaux de chaleur et en particulier pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la rédaction et l'analyse d'un marché de type Sourcing, ○ la rédaction et l'analyse d'un marché d'achat groupé de matériel. <p>L'AMO déjà en place (Best Energie) pour la création de la régie de chaleur et l'accompagnement du SDE65 dans la prise en charge de la compétence « réseau de chaleur », choisi après appel d'offres en 2017, a toutes les compétences pour assumer ce complément de mission et a fait une proposition à 7 875 € HT. L'ADEME est d'accord pour poursuivre son accompagnement financier.</p> <p>Ouï l'exposé du Président, le Bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorise le Président à signer le devis d'un montant de 7 875 € HT, présenté par Best Energie, qui permettra un accompagnement complémentaire du SDE65 dans le lancement du marché « sourcing » d'une part et le lancement du marché groupé lot par lot d'autre part. - Autorise le Président à signer la demande de financement ADEME et tout acte relatif à ce dossier.
--	---

Le point suivant porte sur les projets photovoltaïques.

15 projets sont vraiment engagés et des partenariats déjà conclus. Jean Chanéac a établi une classification des projets adaptée aux moyens financiers du SDE.

Pour les « projets classiques » (< 100 kWc), 5 projets ont été engagés et le calage technique et économique validé. Le service lance les premières consultations d'entreprises.

Pour les « gros projets » (> 100 kWc), 2 d'entre eux sont en cours d'élaboration (le marché aux bestiaux de Rabastens de Bigorre et l'ancienne déchèterie de Capvern).

Monsieur Laffont s'enquiert de la superficie du terrain à Capvern et évoque le projet d'Energie Services Lannezean qui est en train de « lancer » un champ de panneaux photovoltaïques sur Izaux. Madame Curbet intervient également sur la nature des toitures des salles des fêtes qui sont pour la plupart amiantées à cause de leur ancienneté. Le directeur explique que lorsque les toitures sont rénovées, les communes demandent à ce qu'elles soient équipées de panneaux photovoltaïques.

Pour les autres « gros projets » photovoltaïques, Monsieur Rouch explique que le SDE souhaite confier l'étude à des développeurs privés, et en particulier le cabinet Urbasolar, qui a déjà travaillé dans ce domaine avec d'autres SDE.

Le dernier volet concerne les projets d'autoconsommation

Le directeur explique que l'on consomme l'énergie nécessaire aux besoins, donc des gains peuvent en être retirés. Le Syndicat pourrait proposer un système de prestations pour accompagner la collectivité dans son projet. Sa présentation en sera faite à l'Assemblée Générale de fin d'année.

Trois projets sont cités : le bâtiment du SDE, les projets des communes d'Adé et Gerde.

Michel Pelieu arrive à 17 h 30 et Monsieur Cazabat quitte la séance au même moment.

Monsieur Rouch poursuit par l'avancement de la Stratégie Départementale de l'Energie dont l'un des objectifs est la mise en place d'un scénario volontariste jusqu'en 2030. Le SDE est positionné pour assurer une part importante du pilotage du projet. Monsieur Pelieu intervient pour signaler que l'ADEME ne participerait pas au financement de la plate-forme de rénovation énergétique. Le directeur reprend sur la réflexion engagée sur les outils d'animation et de production, en travaillant avec l'ensemble des acteurs concernés. Monsieur Pelieu le rejoint dans ses propos en souhaitant qu'il y ait une cohérence départementale et territoriale avec les communautés de communes, y compris la communauté d'agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées. Le directeur explique que le Syndicat va travailler de plus en plus avec les communautés de communes et l'évolution vers un syndicat les intégrant paraît inéluctable à moyen terme. Les statuts seraient identiques avec la possibilité donnée aux communautés d'adhérer, en permettant aux communes de garder la compétence « distribution électrique »

et l'Éclairage Public, comme c'est le cas pour le SDE de l'Ariège. De son côté, la Préfecture est plus favorable à la création d'un syndicat à la carte, qui entraînerait un changement de statuts.

En conclusion, l'objectif de la stratégie départementale est de diminuer la facture énergétique de 680 millions d'euros d'ici 2030, en contre-partie de l'augmenter par des réalisations ENR d'ici 2030.

Le directeur présente ensuite l'outil d'animation de la Stratégie Départementale de l'Énergie qui serait la création d'une Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) ainsi que l'outil de financement qui serait une Société d'Économie Mixte (SEM) regroupant le SDE et le Département. Le Président du Conseil Départemental rajoute que la SEM ne serait pas le maître d'ouvrage de tous les projets dans le département.

Monsieur Laffaille demandant si dans ce cas là, les communautés de communes sont incontournables, Monsieur Pelieu précise que l'EPCI peut être partenaire via une société de projets s'il a un rôle dans l'investissement et la maintenance.

En parallèle du salon de l'Habitat en octobre, la tenue d'un salon de l'Énergie est évoqué, durant lequel une assemblée générale aurait lieu afin d'informer l'ensemble des délégués sur ce dossier. Le projet est en discussion au Conseil Départemental.

Maryse Carrère quitte la réunion à 17 h 45.

Le deuxième sujet à l'ordre du jour concerne les marchés publics.

La parole est donnée à Jérôme Gimenez qui rappelle que le marché de fourniture de matériel électrique Éclairage Public 2018, présenté en bureau du 1^{er} février dernier, est un marché à procédure adaptée avec plusieurs lots, réalisé conjointement avec la ville de Tarbes dans le cadre d'un groupement de commandes.

Dominique Alexandre lui succède en présentant le marché de géoréférencement des réseaux d'éclairage public, estimé à 380 000 € HT. Il s'agira d'une procédure formalisée, avec la constitution de 2 lots : lot 1, Lourdes et Pays des Gaves, lot 2 Bagnères de Bigorre et le Nord du département.

Monsieur Frossard soumet la demande aux membres du bureau. Ces derniers ne s'y opposent *pas et une délibération actera leur décision.*

N°	Objet de la délibération
DL 60-04-2018	<p data-bbox="579 1173 1241 1234" style="text-align: center;">Géo-référencement des réseaux Procédure formalisée : lancement de la consultation</p> <p data-bbox="400 1267 1428 1350">Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau la nécessité de lancer une consultation en vue de désigner une entreprise pour la mission de détection et de géo-référencement des réseaux d'éclairage public.</p> <p data-bbox="400 1379 1428 1435">Cette opération, estimée à 380 000 € HT, fera l'objet d'un marché de fournitures et services de type accord-cadre avec bons de commande, d'une durée de 18 mois, alloti comme suit :</p> <ul data-bbox="400 1462 1139 1518" style="list-style-type: none">- lot 1 : commune de Lourdes et Sud-Est du Département- lot 2 : commune de Bagnères de Bigorre et Nord du Département <p data-bbox="400 1547 1334 1574">Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie, à l'unanimité :</p> <ol data-bbox="400 1603 1428 1686" style="list-style-type: none">1- accepte la proposition du Président,2- autorise le Président, responsable du marché, à engager la consultation, sous forme de procédure formalisée, et à signer tout document s'y rapportant.

Simon Alleman rappelle le marché à passer pour le groupement d'achat d'énergie. A cause de la fluctuation des tarifs de l'énergie, Monsieur Rouch ajoute qu'il serait souhaitable que le SDE soit assisté par un conseiller pour l'aider dans cette démarche. Le Syndicat travaillerait alors sur une procédure d'achat dynamique (achat de volumes au moment où les prix sont bas). Il précise que le marché sera construit suivant ces 2 variantes : prix unique du tarif et achat dynamique.

Il évoque ensuite l'accord-cadre qui avait été lancé en juin 2017 afin de réaliser de nouveaux audits énergétiques de bâtiments. Une enquête a été réalisée et les besoins identifiés. Les communes de Bagnères de Bigorre, Vignec et la Communauté de Communes de la Haute Bigorre sont intéressées par ce type de projet.

Un deuxième marché subséquent doit être lancé pour la poursuite de ces dossiers. En conséquence, le Président demande aux membres du bureau leur accord. Ces derniers s'y déclarent favorables et une *délibération sera prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
DL 59-04-2018	<p style="text-align: center;">Audits énergétiques Lancement du second marché subséquent</p> <p>Le Président rappelle l'accord-cadre qui a été lancé le 2 juin 2017 concernant l'étude de diagnostics énergétiques de bâtiments communaux ou intercommunaux.</p> <p>Par ailleurs, le service de Conseil en Energie Partagé a réalisé une enquête pour identifier les besoins des communes dans ce domaine. La commune de Bagnères-de-Bigorre (10 audits), la commune de Vignec (1 audit) et la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre (4 audits) ont été retenues.</p> <p>Afin de poursuivre le traitement de ces dossiers, les 3 bureaux d'études sélectionnés dans l'accord-cadre doivent être consultés dans le cadre d'un marché subséquent.</p> <p>Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décident de lancer le second marché subséquent pour la réalisation des 15 audits énergétiques ; - autorisent le Président, responsable du marché, à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Pelieu revient sur les attributaires du marché de fourniture de l'énergie, faisant part de son étonnement sur l'absence de réponse d'Engie alors que ce fournisseur fait des propositions au Département. Yves Laffaille posant la question des conseillers éventuels, le directeur propose que le SDE sollicite l'AEC (Association d'Expertise et de Conseil), émanation de la FNCCR.

En conclusion de cet exposé, le bureau se déclare favorable au lancement de cette consultation et une *délibération sera prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
DL 57-04-2018	<p style="text-align: center;">Groupement d'achat pour la fourniture d'Energie Assistance à Maîtrise d'Ouvrage</p> <p>Monsieur le Président, rappelle aux membres du Bureau les objectifs du groupement d'achat d'Energie, dont le Syndicat Départemental d'Energie est le coordonnateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir le prix du kWh électrique le plus intéressant (sur la période 2019-2021), pour l'ensemble des acheteurs publics membres du groupement d'achat d'Energie des Hautes Pyrénées. - Optimiser les coûts d'accès au réseau de distribution (TURPE). - Disposer d'une relation clientèle permanente et de qualité entre le titulaire du marché, les membres, le coordonnateur du marché et le/les Gestionnaire(s) du Réseau de Distribution. <p>Pour l'accomplissement de ses missions, le SDE65 souhaite être accompagné par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui l'aidera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Etablir la stratégie à mettre en place selon les objectifs fixés par le SDE65 et la typologie des sites de consommation (achat à prix fixe sur 3 ans, ou achat progressif ou achat dynamique). o Rédiger l'accord cadre et le/les marché(s) subséquent(s) afin d'obtenir des fournisseurs les meilleures conditions d'achat et permettre une exécution fiable de la stratégie prévue. o Positionner le portefeuille sur le marché de gros de l'électricité sur une période donnée afin de répondre aux objectifs fixés. <p>Oui l'exposé du Président, le Bureau, à l'unanimité :</p> <p>Autorise le Président à lancer une consultation en vue de la désignation d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui accompagnera le SDE65 dans la mise en œuvre du groupement d'achat pour la fourniture d'Energie.</p>

Le débat se poursuit par l'évocation de l'emprunt pour l'accompagnement des projets ENR.

Jean Chanéac explique aux membres du Bureau les conditions du prêt bancaire. Une simulation sur 17 et 20 ans a été demandée à la Banque Postale avec un différé d'amortissement sur 12 mois. Il cite le toit de la salle des fêtes de Clarac comme exemple. Les travaux sont en cours de réalisation avec un retour l'année prochaine. Le Crédit Agricole ainsi que la Caisse d'Epargne ont également été consultés.

Le Président propose à ses collègues de retenir la Banque Postale. Sans opposition de leur part, *une délibération validera ce choix.*

N°	Objet de la délibération
DL 55-04-2018	<p data-bbox="528 443 1294 472" style="text-align: center;">Demande de prêt pour le financement des travaux photovoltaïques</p> <p data-bbox="400 499 1428 555">M. Le Président rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000 €.</p> <p data-bbox="400 580 1428 663">Le Bureau du SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIE des HAUTES-PYRENEES, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2017-06 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide :</p> <ul data-bbox="400 689 1428 875" style="list-style-type: none">- Pour financer les travaux photovoltaïques réalisés sur l'exercice 2018, le SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIE des HAUTES-PYRENEES contracte auprès de la Banque Postale un emprunt de 500 000 €.- Monsieur Daniel FROSSARD, Président du SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIE des HAUTES-PYRENEES est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale

Avant de passer aux questions diverses, un point est fait sur l'Energie Tour 65.

Le directeur présente ce dossier et précise que l'Etat ne finance que les investissements et non pas la communication. Il détaille le financement accordé par les partenaires et termine en demandant aux membres du Bureau qui souhaitent participer à cet événement de le signaler à son secrétariat.

N°	Objet de la délibération
DL 54-2018	<p data-bbox="571 1182 1246 1240" style="text-align: center;">Organisation de l'ENERGIE TOUR 65 Rallye automobile touristique à véhicules électriques</p> <p data-bbox="395 1272 1428 1384">Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que le SDE65 organise, à l'occasion de la Foire-exposition de Tarbes, le 28 avril 2018, un rallye automobile touristique à véhicules électriques, destiné à promouvoir la mobilité électrique et le déploiement départemental des bornes de recharge de véhicules électriques.</p> <p data-bbox="395 1411 774 1440">Ce projet est estimé à 15 000 € HT.</p> <p data-bbox="395 1467 949 1496">Oui l'exposé du Président, le Bureau, à l'unanimité :</p> <ul data-bbox="448 1523 1428 1697" style="list-style-type: none">• Approuve le projet de communication événementielle dénommé ENERGIE TOUR 65 dont le coût est estimé à 15 000 € HT.• Autorise le Président à solliciter une aide financière auprès des partenaires : Région Occitanie, Département des Hautes-Pyrénées, ADEME, EdF, ENEDIS et l'association CRESCENDO.• Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Michel Pelieu quitte la salle à 18 h 30.

Question diverse 1

La première question concerne le lancement d'un contrôle de concession.

Le directeur explique que le SDE est autorité organisatrice de distribution de l'énergie (AODE) et à ce titre, peut lancer un contrôle de concession. Il propose au Bureau de travailler avec l'AEC, organisme référent au niveau des SDE.

L'ensemble du Bureau approuve cette proposition et une *délibération sera prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
D58-04-2018	<p style="text-align: center;">Contrôle de la concession de distribution publique d'électricité Assistance à Maîtrise d'Ouvrage</p> <p>Monsieur le Président, rappelle aux membres du Bureau que le SDE65, en tant qu'Autorité Organisatrice de Distribution de l'Electricité (AODE), a concédé au distributeur Enedis et au fournisseur historique EDF (tarifs réglementés) la distribution publique d'énergie électrique.</p> <p>Conformément à l'article L2224-31 du Code des Collectivités Territoriales, le SDE65 doit procéder au contrôle de concession et rédiger un rapport.</p> <p>Afin d'assurer cette mission de contrôle, l'AEC (société coopérative d'intérêt collectif), cabinet de conseil dédié exclusivement aux collectivités et référencé sur les contrôles et audits de concession de distribution publique d'électricité, a été sollicitée. Cetter société, créée il y a 20 ans à l'initiative de plusieurs SDE et de la FNCCR, propose une expertise indépendante et pluri disciplinaire. Elle intervient actuellement dans les 3 départements voisins des Hautes-Pyrénées.</p> <p>Pour ces raisons et compte tenu du coût de la prestation inférieur à 25 000 € ainsi que des retours favorables des SDE ayant travaillé avec ce cabinet, le SDE65 a décidé de le consulter pour lui confier cette mission.</p> <p>En conséquence, le Président propose aux membres du Bureau de recourir au cabinet AEC pour assister le SDE65 dans sa mission de contrôle de concession.</p> <p>Où l'exposé du Président, le Bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">- approuve le choix de l'AEC qui assistera le SDE65 dans le cadre du contrôle de la concession de distribution publique d'électricité,- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Madame Pourteau et Monsieur Laffont quittent la séance à 18 h 30.

Question diverse 2

Cette question a trait à la pose des compteurs Linky.

Monsieur Rouch explique que plusieurs communes du département ont délibéré contre la pose de ces compteurs. Yves Laffaille pense qu'il appartient à Enedis de réagir et André Fourcade conclut en soulignant que les compteurs relevant de la compétence du concessionnaire Enedis, le SDE n'a pas à intervenir.

Question diverse 3

Elle est relative à l'utilisation des compteurs Linky dans le domaine de l'éclairage public.

Le directeur rappelle l'expérience validée par Enedis quant à l'utilisation des compteurs Linky pour l'éclairage public, afin que le Syndicat ait des retours en temps réel pour améliorer son travail sur l'EP.

Question diverse 4

Le directeur présente au Bureau le calendrier des réunions à venir.

La séance est levée à 19 h 00.

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

DL 54-04-2018 Organisation de l'Energie Tour 65 – rallye automobile touristique à véhicules électriques

DL 55-04-2018 Demande de prêt pour le financement des travaux photovoltaïques

DL 56-04-2018 Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre de 3 réseaux de chaleur Bois-Energie

DL 57-04-2018 Groupement d'achat pour la fourniture d'Energie - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

DL 58-04-2018 Contrôle de la concession de distribution publique d'électricité - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

DL 59-04-2018 Audits énergétiques - lancement du second marché subséquent

DL 60-04-2018 Géo référencement des réseau : procédure formalisée (lancement de la consultation)

Les membres du Bureau

**Le Président
Daniel FROSSARD**